

3 février 2016



## LA RÉACTIVATION DU HAUT CONSEIL À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : UNE NÉCESSITÉ ET UN ESPOIR

Le 1<sup>er</sup> février 2016, le Haut Conseil à l'EAC s'est à nouveau réuni, en présence des ministres de la Culture et de l'Éducation nationale. La FNCC salue la réactivation de cette instance dont elle est membre, car elle se produit à un moment porteur d'une intense signification pour l'avenir de notre société.

L'année 2015 a vu surgir des forces d'intolérance d'une violence telle qu'elle a pu un temps sidérer. Puis est venue la recherche des réponses appropriées. L'EAC en est une, sans doute la plus profonde : un monde où tous se seraient réellement approprié les valeurs proprement démocratiques des arts et de la culture serait un monde à la fois plus inventif et plus apaisé, plus ouvert et plus serein.

La priorité n'est pas seulement à la jeunesse, à ce que les pouvoirs publics peuvent lui apporter d'attention mais, par elle et avec elle, à la circulation au travers de l'ensemble des générations de l'invention des valeurs symboliques partagées. Des valeurs qui sont celles des arts – la créativité, l'autonomie, la curiosité, l'esprit critique, la reconnaissance de ses propres facultés créatives – mais également celles de la République. L'EAC est un apprentissage de la citoyenneté.

L'objectif s'avère de long terme. Mais des outils sont d'ores et déjà là : un réel engagement interministériel qu'éclaire remarquablement l'expérience déjà longue des lycées agricoles, la conviction des collectivités territoriales que seules freinent de lourdes contraintes budgétaires liées à la baisse des dotations de l'État et surtout l'implication convaincue des artistes et des institutions culturelles, des enseignants, des professionnels de la culture, des milieux associatifs, notamment ceux de l'éducation populaire...

Des crédits d'État sont engagés. Le "plan conservatoires" et la perspective de conventionnements pluriannuels avec ces établissements d'enseignement artistique initial – mais ce principe, que défend la FNCC, peut être mis en œuvres dans d'autres domaines et avec d'autres structures (notamment avec les médiathèques) – apparaissent comme des chemins pertinents pour l'EAC. Les futures Conférences territoriales de l'action publique, voulues par la réforme territoriale, peuvent constituer des espaces de concertation adéquats. La loi création (LCAP), en cours de discussion parlementaire, doit aussi apporter sa part de réponse. Et la réforme des rythmes scolaires doit désormais être mise à contribution pour unir dans un même élan des initiatives proposées dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) et l'ensemble des dispositifs d'EAC existants et à venir.

L'EAC fait réseau, est réseau. C'est ce réseau, unique par son ampleur et par sa diversité, mais aussi par la justesse de ses objectifs, qu'il faut accompagner, déployer, amplifier afin de le mettre au service de la généralisation de l'EAC, du primaire à l'université, de manière équitable sur l'ensemble du territoire.

L'EAC est un objectif. C'est aussi une autre manière de faire. Sa densité démocratique appelle au renouvellement inventif des principes des politiques culturelles au bénéfice des personnes, de la reconnaissance de la dignité culturelle de chacun, à la construction d'une autre place, plus profonde, plus intériorisée, des arts et de la culture dans notre société.

Pour la FNCC, l'éducation artistique et culturelle constitue un enjeu premier de sa feuille de route pour les années à venir.